

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 7 février 2018

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mercredi 7 février 2018 à 17 h à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin
Mmes les conseillères	Julie Gagné Joyce Bérubé Johanne Fillion Lyne Gagnon
MM. les conseillers	Roger Vaillancourt Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil municipal sont présents et conviennent de tenir la présente séance extraordinaire. Les membres du conseil renoncent en conséquence, *de vive voix*, à l'avis de convocation de cette séance extraordinaire, conformément aux articles 155 et suivants du Code municipal du Québec.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2018-02-042

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 février 2018 tel qu'il a été préparé et lu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2018-02-043

SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MRC DE LA MATANIE – FEESP – CSN – GRIEFS

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'entériner l'entente intervenue entre les parties en date du 7 février 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune personne n'est présente.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 7 février 2018

2018-02-044 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 7 février 2018, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 17H20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière